



ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017, les règlements suivants :

RCA17-14003 : Règlement sur la transformation et l'occupation à des fins de garderie du local situé au 2516, L.-O.-David

RCA17-14004 : Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2018)

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Bureau Accès Montréal situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures habituelles de bureau. Les règlements peuvent également être consultés sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le Règlement RCA17-14003 entre en vigueur conformément à la loi et que le Règlement RCA17-14004 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Fait à Montréal le 11 octobre 2017

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publication :

Journal de Saint-Michel

11 octobre 2017

Progrès Villeray/Parc-Extension

12 octobre 2017